

83/658 du 3/8/1983

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DOB...
Portant intégration et nomination de Monsieur BAKAZUATANI Alexandre dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des Services Techniques (Laboratoire des Mines).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques,
(/u le décret n° 62/130/IF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 7619/MEN-DGEOC-DOB du 8 Décembre 1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u le protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS ;

D E C R E T E

YB

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole du 5.8.1970 susvisés, Monsieur BANZOUZI TALANI Alexandre, né le 6 Mars 1957 à Baongo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie (Construction Hydrotechnique des Ouvrages Fluviaux et des Centrales Hydrotechniques) obtenu à l'Institut Polytechnique de Biélorussie (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 3 Août 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

Rodolphe ADADA.-

Colonel Louis SILVAIN - GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard GOMBO MATSIOMI.-

Itihi Ossétounba LEKOUNDZOU.-

AFFILIATIONS :

JORFC.....1
DGTFP/DFP.....3
DFP/EST.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
M.I.E.....1
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGCL/LC.....2 /-